

**République Française**  
**Département**  
**Nièvre**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d' Arzembouy  
séance du 17/11/2014

L'an 2014 et le 17 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de PIERI Patrick Adjoint.

Mmes : PASSUELLO Danielle, POUX Katarzyna, MM : BRETON Franck, DELMOTTE William, LOISON André, PIERI Patrick

Excusé: Monsieur HAGHEBAERT Raphaël

Secrétaire de séance: POUX Katarzyna

**réf : 2014/13 : PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ARZEMBOUY**

Il est exposé au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un Parc Eolien sur le territoire de la commune proposé par la société EDF EN France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , par 6 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable de principe sur le projet d'un Parc éolien sur le territoire de la Commune

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2014/14 : DETR 2015**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux de réfection du clocher de l'église et sollicite donc une demande de subvention DETR pour l'année 2015

Montant HT DU DEVIS : 14 650.00 €

DETR sollicité 60 % soit 8790.00 €

Autofinancement : 5860.00 €

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2014/15 : INTEGRATION FRAIS D'ETUDE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal ue les frais d'études pour l'assainissement doivent être intégrés suite à la réalisation des travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative suivante

Compte : 2031 chapitre 041 : + 956.80 €

Compte : 21538 chapitre 041 : + 956.80 €

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2014/16 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire comme suit

compte 21534 : + 713.30 €

compte 2158 : - 713.30

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette modification

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)